Charte du chœur

Soyez le bienvenu au sein du chœur. Je me réjouis de votre présence. Comme dans toute collectivité humaine, la qualité de l'état d'esprit et de la réussite artistique dépendent de chacun d'entre-nous.

Quelques recommandations :

— acheter les partitions en avance. N'importe quelle édition incluant la numérotation des mesures (afin de faciliter le repérage au cours des répétitions) sera validée.
— venir avec un crayon pour noter les indications du chef de chœur.
— arriver préparé aux répétitions : celles-ci ont pour objet de façonner le travail artistique collectif et non de procéder à l'apprentissage individuel. Il faut donc avoir travaillé personnellement sa partition en amont.
— l'assiduité aux répétitions et aux concerts est un gage de réussite collective durable.
— le développement et l'entretien de ses capacités personnelles de déchiffrage solfégique est un aspect essentiel du progrès individuel et collectif.
— participer à la concentration collective en répétition.

Notre association est indépendante et non-subventionnée. Cela signifie que la tenue des concerts est corrélée à la vente des places (amortissement des coûts). Chacun a donc intérêt à participer à la publicité et à la promotion de la vente des places.

Si vous avez des opportunités intéressantes pour développer l'activité du chœur (contacts entreprises, institutionnels, mécènes, presse, artistes, etc.) n'hésitez pas à m'en faire part.

Une belle et heureuse année musicale à tous,

Hugues Reiner